

COMITE INTERNATIONAL DE DEFENSE DES PRISONNIERS

POLITIQUES EN EUROPE

PREAMBULE

(Projet de la Section Française)

Depuis quelques années, des atteintes répétées aux Droits de l'Homme et aux Libertés fondamentales garantis tant par les lois nationales que par les conventions internationales se produisent en Europe Occidentale.

Ces atteintes ne sont pas isolées et revêtent des formes identiques dans les divers Etats qui les pratiquent

En effet, d'une part, nombre de citoyens sont poursuivis et emprisonnés à raison de leurs opinions ou actions politiques de quelque nature qu'elles soient, et, d'autre part, des législations d'exception sont mises en place apparemment de manière durable, dans de nombreux pays.

Ces législations d'exception

- s'inspirent de la campagne menée par divers gouvernements sur la "sécurité".
- s'accompagnent du renforcement des appareils repressifs (justice, armée, police...)
- s'accommodent d'illégalités flagrantes, par le recours notamment à la torture sous toutes ses formes.
- entraînent une réduction des garanties judiciaires traditionnelles et des droits de la Défense allant parfois jusqu'à leur négation.

Les menaces que font peser sur les citoyens ces lois et ces pratiques ont incité un certain nombre d'avocat, d'universitaires, de médecins, et d'écrivains de France, Belgique, Hollande, Italie, Angleterre, R.F.A. à créer un Comité International de Défense des Prisonniers Politiques en Europe.